



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 65-16.1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 65-16 CRÉANT UN FONDS DE ROULEMENT POUR LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, QUE :

lors de la séance ordinaire du 20 avril 2017, les membres du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ont adopté, par la résolution numéro 17-04-128, le règlement numéro 65-16.1, intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 65-16 créant un fonds de roulement pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ».

Le règlement numéro 65-16.1 est disponible, pour consultation, au bureau du siège social de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, situé au 255, boulevard Laurier, à McMasterville. Une version électronique téléchargeable du règlement est également disponible à l'adresse Internet suivante : www.mrcvr.ca, sous l'onglet information publique.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce septième (7^e) jour du mois de juin, de l'an deux mille dix-sept (2017).

Bernard Roy
secrétaire-trésorier